

—Dieu soit loué ! Ce n'était qu'un rêve ! avait murmuré madame Delarivière en se réveillant.

—Un rêve ! répéta Maurice en couvrant de baisers les mains de Jeanne, il était donc bien terrible bien effrayant, ce rêve ?

—Oui, bien terrible... bien effrayant... répondit la jeune femme. J'assistais à mes propres funérailles... Je te cherchais auprès de mon cercueil et je ne te trouvais pas... Notre enfant était seule au monde... orpheline et sans nom... abandonnée... perdue... dépouillée de tout...

—Je comprends ton effroi, chère Jeanne ! Dans le sommeil on ne peut raisonner ses terreurs et combattre ses impressions, mais ton rêve était insensé ! Tu es bien vivante... Je suis là... Aucun péril ne menaçait Edmée, et dans quelques semaines tu ne seras plus seulement, grâce à Dieu, ma campagne bien aimée, tu seras ma femme légitime...

—Tu as raison... balbutia Jeanne. Mais ce matin j'ai couru un grand danger... Si j'allais mourir avant ce jour de bonheur ?

—C'est impossible ! s'écria le banquier.

—Hélas ! tout est possible.

—Eh bien, en admettant cette supposition folle, notre enfant ne serait point abandonnée... Je lui resterais...

—Et si la mort te frappait aussi, que deviendrait Edmée ? M. Delarivière tressaillit.

Il lui parut singulier et presque inquiétant que cette pensée de la mort soudaine se fût présentée dans un songe à l'esprit de Jeanne, au moment précis où elle haïssait son propre cerveau. N'y avait-il pas là quelque présage funeste ?

Le banquier n'était point superstitieux et se remit presque aussitôt.

—Chère bien-aimée, dit-il, rassure-toi... Quand même je viendrais à mourir, quand même nous manquerions tous deux à la douce enfant, la position d'Edmée resterait inattaquable, du moins au point de vue de la fortune...

—Et comment cela, puisqu'Edmée n'est pas ta fille légitime aux yeux de la loi ?

—J'ai pris des mesures efficaces.

—Lesquelles ?

M. Delarivière tira de son portefeuille un papier plié en quatre.

—Qu'est-ce que cela ? demanda Jeanne.

—Mon testament.

La jeune femme fit un geste d'effroi et s'écria :

—Un testament ! Ce mot m'épouvante... il éveille des idées sombres...

—Pas d'enfantillage, chère Jeanne !... dit le banquier en souriant. L'action d'affirmer par écrit mes volontés dernières n'a rien qui te puisse effrayer. Tester n'implique pas du tout qu'on soit au moment de mourir, et j'espère vivre de longues années pour notre bonheur à tous deux, ou plutôt à tous trois. Depuis longtemps déjà j'aurais dû prendre des précautions que commandait la plus simple prudence. Aujourd'hui c'est fait, je m'en réjouis et j'en éprouve un grand soulagement ; mais, avant d'envoyer cet acte à M. Percier, mon notaire et mon ami, j'ai tenu à t'en faire connaître la teneur, ayant à propos d'une des clauses un avis sérieux à te demander.

—Un avis de moi à propos d'argent ? fit Jeanne étonnée.

—Oui !

Et pourquoi ? Est-ce que cela me regarde ?

—Je considère notre fortune comme t'appartenant tout entière aussi bien qu'à moi-même, et je ne veux disposer de rien sans ton assentiment.

—Je te le donne d'avance et complet...

—Non, je désire que tu m'entendes et que tu me répondes avec connaissance de cause.

—Parle donc, puisque tu le veux, quoique ce soit bien inutile... Je répondrai selon ma conscience, comme je le fais toujours.

—Nous sommes très riches... commença M. Delarivière.

—Je le sais...

—Nous sommes plus riches que tu ne le crois... beaucoup plus... Notre fortune dépasse douze millions...

—Douze millions ! répéta Jeanne stupéfaite. Douze millions !...

—Au moins, mais je me base sur ce chiffre et je divise en trois parts égales la somme qu'il représente... C'est au sujet de la troisième part que je désire te consulter...

Le banquier déploya la feuille de papier timbré et lut à haute voix ce qui suit :

“ Ceci est mon testament.

“ Aujourd'hui 10 mai 1874, moi, Maurice-Armand Delarivière, né à Paris le 16 mars 1814, sain de corps et d'esprit, je dépose l'expression de mes dernières volontés dans cet acte écrit tout entier de ma main.

“ Si, avant la régularisation de mon mariage contracté en Amérique avec mademoiselle Jeanne-Amélie Tallandier, la mort me frappait, ma fortune, s'élevant à douze millions, serait ainsi partagée :

“ Un tiers, c'est-à-dire quatre millions, plus maison de New-York, le mobilier de cette maison, les objets d'art qu'elle renferme, les chevaux et les voitures, à mademoiselle Jeanne-Amélie Tallandier.

“ Un tiers, c'est-à-dire quatre millions, à mademoiselle Edmée Julie, notre fille mineure. Sa mère touchera les revenus de ces quatre millions jusqu'à la majorité ou jusqu'au mariage d'Edmée.

“ En cas de mort d'Edmée, la part que lui fait ce testament reviendrait tout entière à sa mère, Jeanne-Amélie Tallandier.”

Le jeune femme, en ce moment, interrompit la lecture.

—Cher Maurice, s'écria-t-elle, tu es le plus généreux des hommes, mais je ne puis accepter cela.

Pourquoi donc ?

—Tu as une famille... des héritiers directs...

—Un seul... Mon neveu Fabrice Leclère... Il est médiocrement digne d'intérêt car, tu le sais aussi bien que moi, il a dévoré les quelques centaines de mille francs provenant de l'héritage de sa mère, et il mène une vie de désordre...

—Je sais cela, mais je sais aussi qu'il est l'unique enfant d'une sœur que tu chérissais... Le sang qui coule dans ses veines est le sang de ta race... Si sérieux quo soient ses torts, tu ne dois pas le dépouiller complètement... Je ne te reconnais pas le droit de le laisser dans la misère quand tu es si riche...

—Chère femme ! murmura M. Delarivière attendri. Comme d'avance j'étais sûr de ton assentiment... Ecoute...

Et il reprit sa lecture en ces termes :

“ Le dernier tiers de ma fortune, c'est-à-dire quatre millions, appartiendra à mon neveu Fabrice-Marcel Leclère. En cas de mort de ce dernier à l'époque de l'ouverture du présent testament, son tiers, divisé en deux parts égales, viendrait augmenter de deux millions la part de Jeanne, Amélie Tallandier et celle d'Edmée.

“ Je nomme maître Percier, notaire à Paris, rue Louis-le-Grand, numéro 9, mon exécuteur testamentaire, et je le prie d'accepter en souvenir de moi la bague ornée d'un diamant que j'ai l'habitude de porter au doigt annulaire de la main gauche.

“ MAURICE-ARMAWD DELARIVIÈRE.”

Fait à Melun, le 10 mai 1874.

—J'ai fini, dit-il, en pliant le testament et en le replaçant dans son portefeuille. Est-ce bien cela que tu souhaitais ?

—Oui ! cent fois oui, s'écria la jeune femme, c'est grand, c'est noble, c'est digne de toi !

—Quoique cette libéralité s'adresse à un indigne...

—Ton neveu était très jeune quand il a perdu sa mère... Il n'a pas su résister aux séductions de Paris... Combien d'autres sont dans le même cas !... Peut-être d'ailleurs est-il corrigé...

—Chère Jeanne, que tu es bonne !... Tu n'es pas une femme, tu es un ange !